

# Trouver un logement

Pour faire votre demande de logement à loyer modéré, plusieurs solutions s'offrent à vous : la demande en ligne directement sur les sites internet des bailleurs, la constitution du dossier avec le bailleur ou la constitution du dossier avec le référent logement de la Ville.

## **Les bailleurs sociaux**

[Groupe CMH](#)

[La SRCJ](#)

[Partenord Habitat](#)

[Logis Métropole](#)

[Lille Métropole Habitat](#)

Groupe Hainaut Immobilier : 125, rue d'Athènes à Lille.

## **L'accompagnement**

Si vous êtes marquettois et que vous souhaitez obtenir un logement social, la Ville peut vous accompagner dans la constitution de votre dossier. Pour bénéficier de cette aide gratuite, merci de prendre rendez-vous avec le Pôle Prévention Sociale (service logement) qui contrôlera et vérifiera votre dossier avec vous pour s'assurer qu'aucune pièce ni aucun élément ne manque avant le dépôt officiel auprès du bailleur.

Le service étant réservé aux Marquettois, les extérieurs sont priés de transmettre leur dossier directement au bailleur choisi

## **Les droits individuels**

La Confédération Nationale du Logement intervient dans la défense des locataires et des accédants à la propriété. Elle intervient également auprès des consommateurs. Elle dispose de 60 associations locales dans le Nord.

[Contacter la CNL par mail ici / ou sur leur site internet ici](#)